

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **Interdiction de circuler à vélo sur une portion de la route 133 à Saint-Armand**

**Longueuil le 23 avril 2025.** – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe les cyclistes de l'interdiction permanente de circuler sur une portion de la route 133, dans les deux directions, à Saint-Armand.

#### **En vigueur dès maintenant**

En raison de la progression des travaux qui mènera à la mise en service de l'autoroute 35 cette année, il est maintenant interdit de circuler à vélo sur la route 133 entre le carrefour giratoire et l'avenue Montgomery. Une signalisation a été installée pour indiquer cette interdiction.

Les cyclistes doivent dorénavant emprunter le chemin Champlain/avenue Champlain.

Pour la sécurité de tous, le respect de la signalisation en place est essentiel. Le Ministère remercie les usagers pour leur collaboration.

#### **Lien connexe**

[Québec.ca/autoroute35](https://quebec.ca/autoroute35)

#### **Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :**

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

– 30 –

#### **Pour information :**

Relations avec les médias  
Direction générale des communications  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable  
Tél. : Québec : 418 644-4444  
Montréal : 514 873-5600  
Sans frais : 1 866 341-5724



# Route 133 à Saint-Armand

Nouvelle interdiction permanente pour les cyclistes

PRINTEMPS 2025



 MISE EN SERVICE À VENIR EN 2025



## Saint-Armand

**R-133**  
Entre l'avenue Montgomery et le carrefour giratoire

 **CYCLISTES INTERDITS**

 **CYCLISTES AUTORISÉS**